



## MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_028

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
<b>11</b>	<b>08</b>	<b>10</b>
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
<b>10</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPY (procuration), Mme Janine PERIDON-GONZALES (procuration), M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC (A donné procuration à Mme Janine PERIDON-GONZALES), M Bernard DENOS (A donné procuration à M Jean CRESPY),

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

**DECI -Bâche incendie**

M le Maire informe :

Le hameau de Mesplié (13 habitations) n'est pas correctement défendu contre le risque incendie.  
En effet la borne existante ne fournit que 8m3/h.

Par conséquent, la pose d'une bâche incendie de 60m3 s'impose afin d'assurer les 13 habitations contre les risques incendie.

M le Maire présente deux devis aux membres du conseil :

EURL olivier Merou	10 757.93€ TTC
ADG TP	13 020.00€ TTC

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OPTE pour l'EURL olivier Merou**

**MANDATE M le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application**

**Pour extrait conforme**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

<b>Le Maire</b> M Jean CRESPY	<b>Secrétaire de séance</b> Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 décembre 2025**